

## Hausse de la taxe professionnelle et baisse de la taxe sur les ordures ménagères



Après le débat d'orientation budgétaire du 26 février, les élus commentaires se sont retrouvés en mairie d'Orchies pour examiner le budget primitif 2009 de la communauté de communes Coeur de Pévèle. Dominique Bailly présidait les débats.

Débats assez tendus dans un premier temps entre les Orchésiens et les Beuvrygeois lorsqu'il s'est agit d'examiner la contribution financière de la CCCP au Pays Pévélois. Mécontent du fonctionnement de l'instance dans le cadre d'un recrutement de personnel, Dominique Bailly demanda aussitôt le report de cette question.

Étonnement et réticence de MM. Leraillé, Martel et autres. Demande acceptée finalement après de vifs échanges. M. Minier, du Pays Pévélois, s'expliquera donc devant les élus.

La présentation du budget primitif par M. Deregnaucourt fit retomber la pression. La taxe professionnelle (TP) passe de 15,23 % à 15,87 %. Au contraire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) baisse encore cette année : 16,48% au lieu de 17,70%. Pour M. Leraillé, cette hausse de la TP est « *malvenue par ces temps de crise* ». De son côté, le président souligna que « *chacun bénéficiera de la baisse de la TEOM* ».

Les taux ont été approuvés, mais pas à l'unanimité pour la TP.

Le budget s'établit à hauteur de 5 995 000 E pour le fonctionnement, et 688 000 E pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement subissent une hausse de 9,59 %, hausse due au coût important de l'entretien des voiries, éclairages, études de faisabilité, mission locale, Pays Pévélois, etc. Sans oublier l'important virement de 447 000 E fait à la section investissement. Les recettes de fonctionnement progressent de 13,65 % grâce aux contributions directes. « *Les recettes vont plus vite que les dépenses, c'est bien !* », fit remarquer un élu.

Côté investissement, à noter que les dépenses concernent les travaux à 57 %, et seulement 3 % pour le remboursement d'emprunts. Les recettes sont caractérisées par l'important virement de la section fonctionnement (72 % du total). « *Ce budget est sage et ambitieux à la fois. Il respecte les choix du passé et garde les mêmes objectifs à savoir investir au maximum* », commenta M. Deregnaucourt, qui ajouta : « *Attention cependant aux coûts de fonctionnement dus à l'entretien du patrimoine tout en sachant que la disparition de la TP a de quoi inquiéter...* » La séance se termina sur une nouvelle incompréhension au sujet de l'éventuelle modification des statuts de la CCCP en liaison avec le SCOT (le syndicat élabore les schémas de secteurs), la ZDE et la promotion des énergies renouvelables. Dans un souci d'apaisement, MM. Bridault et Bailly décidèrent d'en référer à leurs différents conseils municipaux, d'en débattre et de se retrouver rapidement pour faire le point.